

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

OBJET :

**PLAN
COMMUNAL
DE
SAUVEGARDE
(risque
INONDATIONS)
et
DICRIM**

Le nombre de
conseillers
municipaux en service
est de :

19

CONVOCATION C.M.
EN DATE DU :

13/10/2022

AFFICHAGE EN
DATE DU :

13/10/2022

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

26/10/2022

PAR PUBLICATION
LE :

26/10/2022

N° 2022/37

COMMUNE DE PALAJA (11570)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre, les membres du Conseil Municipal de la commune de PALAJA se sont réunis en mairie, en session ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée à leur domicile par Monsieur le Maire, Thierry LECINA.

Présents : M.M. LECINA, BLANQUER, BOURBON, CITERNE, CLARES, ESCAX, ETHEVE, GACHET, LECLAIR, PIVA, SCHNEIDER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés : M.M. CADENEL, FILLAQUIER, HECK.

Procurations : Mme DUVAL à Mme LECLAIR, Mme MOUCHET à Mr LECINA, Mr ROUSSEAU à Mme BOURBON, Mr MIGUEL à Mr PIVA, Mme TAFFOREAU à Mr SCHNEIDER.

Secrétaire de Séance : Mme LECLAIR Jackie

Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le plan communal de sauvegarde (P.C.S.) est de la compétence de la commune, il définit sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien à la population au regard des risques naturels et technologiques connus recensés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) .

De même, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) doit être révisé en vertu de l'article R.125-11 du Code de l'Environnement.

La commune de PALAJA a élaboré son plan communal de sauvegarde en 2012 et l'a révisé en 2015.

Pour rappel, par délibération en date du 01 Février 2021, la commune a acté la révision du P.C.S. « INONDATIONS » dans le cadre de la mission du SMMAR qui apporte un appui aux communes pour l'élaboration et la révision des P.C.S.

Dans le cadre de cette mission, le SMMAR a contractualisé un accord-cadre avec le groupement PREDICT-BRL INGENIERIE-CYPRES qui a apporté l'appui logistique aux communes.

Le P.C.S. révisé, risque « INONDATIONS » est présenté aux élus et soumis à approbation, ainsi que le D.I.C.R.I.M. réactualisé.

Ces documents sont opérationnels et consultables en mairie.

Mr le Maire propose de valider ces deux documents.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré par :

VOTES : POUR : 16 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

- APPROUVE le DICRIM et le P.C.S. « Risque Inondations » de la commune de PALAJA.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**Le Maire,
Thierry LECINA**

Date du jour de signature par Mr le Maire : 26/10/2022

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le

ID : 011-211102728-20221020-DEL2022_37-DE

